canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

NOVEMBRE 2015 RC-236

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret sur les infrastructures pour le bâtiment des sciences de la vie

- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 6.60 millions pour financer les études pour la rénovation et réaffectation de la première partie du bâtiment Amphipôle sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 12.80 millions pour financer les études pour la construction d'un bâtiment des sciences de la vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de CHF 6.15 millions pour financer les études pour la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience sur le site du Biopôle à Epalinges**
- **accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 63.20 millions pour la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer sur le site du Biopôle à Epalinges**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 5 octobre 2015.

Présent-e-s : Mmes Sonya Butera, Christa Calpini, Brigitte Crottaz, Alice Glauser, Lena Lio, Catherine Roulet. MM. Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Serge Melly, Maurice Neyroud (en remplacement d'Alain Bovey), Philippe Randin (en remplacement de Catherine Aellen), Werner Riesen, Filip Uffer, Vassilis Venizelos (présidence), Philippe Vuillemin.

Excusé-e-s : Mme Catherine Aellen et M. Alain Bovay.

Représentant-e-s du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) : Mmes Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Chantal Ostorero, Directrice générale de la Direction générale de l'enseignement supérieur. M. Dominique Arlettaz, Recteur de l'Université de Lausanne (UNIL).

Représentant-e-s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mme Catherine Borghini Polier, Directrice des constructions, ingénierie, technique et sécurité du CHUV. MM. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, Pierre-François Leyvraz, Directeur général du CHUV, Philipp Müller, Directeur administratif et financier du CHUV, George Coukos, Chef du Département d'oncologie UNIL-CHUV.

Représentant du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) : M. Yves Golay, Chef de la division Architecture et ingénierie, Adjoint de l'Architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Les membres de la commission remercient M. Frédéric Ischy de la tenue des notes de séance.

2. PRÉSENTATION DES EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ces quatre projets dans le domaine des sciences de la vie forment une stratégie d'investissements qui vient concrétiser des objectifs figurant dans les plans stratégiques du CHUV (2014-2018) et de l'UNIL (2012-2017).

Le Conseil d'Etat a choisi de présenter dans un même EMPD l'ensemble des besoins en infrastructures pour les sciences de la vie à l'UNIL et au CHUV, à savoir : les neurosciences fondamentales, la biologie computationnelle, l'oncologie et la médecine personnalisée. Cette démarche exprime clairement la cohérence d'une vision au service de la formation supérieure et de la recherche, des besoins thérapeutiques et de l'amélioration des soins mis à disposition de la population vaudoise.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

La commission se réjouit de la volonté du Conseil d'Etat de consolider la position d'excellence de l'UNIL et du CHUV sur la place internationale dans le domaine des sciences de la vie et, en particulier, de la recherche contre le cancer. Les investissements proposés permettront la création d'infrastructures de qualité pour accueillir l'Institut Ludwig dans de bonnes conditions. L'effort financier consenti témoigne ainsi de la volonté de notre canton de poursuivre le développement de la médecine personnalisée et de la recherche contre le cancer. Cet effort est de même synonyme de création d'emplois de haute qualité et de brevets qui pourront profiter à certaines entreprises de l'arc lémanique.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'ÉXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF AU BÂTIMENT AMPHIPOLE SUR LE SITE DE DORIGNY

Sur le site de Dorigny deux bâtiments sont prévus : le bâtiment de l'Amphipôle et le bâtiment des Sciences de la Vie. Les deux premiers crédits d'investissments visent à mettre de nouvelles infrastructures à disposition pour la bio-informatique, l'Ecole des sciences criminelles, les neurosciences fondamentales, la biologie et les travaux pratiques de l'UNIL et de l'EPFL.

Le premier bâtiment (*Amphipôle*) hébergera :

- la bioinformatique et la biologie computationelle de la Faculté de biologie et médecine de l'UNIL et l'Institut suisse de bioinformatique (SIB) ;
- l'Ecole des sciences criminelles de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'UNIL.

Justification du besoin

Les méthodes théoriques et expérimentales pour la recherche en sciences de la vie sont complétées par des méthodes informatiques qui permettent de modéliser et de simuler des phénomènes biologiques. Ainsi, le développement de fortes compétences en biologie computationnelle est devenu une nécessité. Ces développements seront réalisés en collaboration avec l'Institut suisse de bioinformatique (SIB), qui est bien implanté sur le site de l'Université à Dorigny.

Le crédit d'investissment vise également à répondre aux besoins en locaux de l'école des sciences criminelles qui connaît un développement spectaculaire puisqu'elle compte à ce jour 550 étudiants (contre 140 en 1991) et 125 collaborateurs. Ce développement va se poursuivre ces prochaines années,

notamment en raison de la nécessité de développer des connaissances dans des domaines de spécialisation des sciences "forensiques"[1] liés à l'utilisation de nouvelles technologies.

Travaux

Les ailes du bâtiment *Amphipôle* seront rénovées et adaptées à sa nouvelle destination. Les autres parties du bâtiment ne sont pas touchées par le projet. Des deux ailes existantes à rénover, il ne restera au final que la carcasse, tout ce qui se trouve à l'intérieur étant revu. La cheffe du DFJC indique à ce titre que le bâtiment en question a apporté, dans sa configuration actuelle, l'ensemble de ce qu'il pouvait offrir. En ce sens, il sera entièrement transformé en vue d'une seconde vie, tout en conservant sa typologie et son enveloppe.

Le projet de rénovation et réaffectation de l'Amphipôle prévoit en outre 26% de surfaces de réserve pour anticiper de futurs développements. L'architecte cantonal adjoint précise que le concours d'architecture qui aura lieu pour l'occasion tiendra compte de la possible surélévation du bâtiment. Ainsi, dans le cadre du crédit d'étude demandé, tous les calculs techniques prendront en considération l'éventualité de la surélévation. Bien entendu, si ladite surélévation devait se réaliser, le crédit d'ouvrage demandé le moment venu serait alors plus élevé que les CHF 43,9 millions évoqués dans l'EMPD pour la rénovation/réaffectation de l'Amphipôle.

Calendrier prévisionnel

- Projet définitif et estimation des coûts : mars 2017
- Demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil : décembre 2017
- Mise en service : 2019 (aile ouest), 2022 (aile est)

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité.

7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

8. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'ÉXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF AU BÂTIMENT DES SCIENCES DE LA VIE SUR LE SITE DE DORIGNY

Le deuxième bâtiment prévu sur le site de Dorigny hébergera : le département des neurosciences fondamentales, les départements de biologie, les plateformes techniques, les travaux pratiques communs à l'UNIL et l'EPFL et les locaux partagés (auditoires et cafétéria).

Justification du besoin

Le bâtiment des sciences de la vie vient répondre aux exigences accrues en termes de surfaces et équipements, et vise à renforcer les synergies. Le bâtiment accueillera les programmes qui nécessitent des installations et équipements spécifiques, en lien avec la recherche et l'enseignement.

[1] Par sciences forensiques, il faut entendre police scientifique et médecine légale. Le mot « forensique » (du latin *forum*, lieu où notamment se donnait la justice) signifie « recherche des preuves ».

Un député demande s'il a été envisagé d'intégrer les étudiants en biochimie au projet, afin d'éviter que ceux-ci ne se déplacent à Genève. Le recteur de l'UNIL mentionne l'existence à Epalinges du département de biochimie, orienté en immunologie. La biochimie fait partie intégrante du cursus de médecine et de biologie, et les compétences en la matière se trouvent donc aussi à Lausanne. Seul le master en biochimie *stricto sensu* n'est pas proposé à Lausanne, celui-ci ne faisant pas partie des axes à renforcer. La cheffe du DFJC rappelle à ce propos la volonté de développement de synergies entre non seulement l'UNIL, le CHUV, l'EPFL et les HES mais aussi entre toutes les hautes écoles de l'arc lémanique, synergies qui font la force de cette région et la rendent attractive. Le recteur de l'UNIL répète que, à Lausanne, la biochimie est très présente mais intégrée dans des masters qui ne sont pas estampillés « master en biochimie », un master portant une telle dénomination étant par choix laissé à Genève. Un commissaire ajoute que, vu le faible nombre d'étudiants en biochimie *stricto sensu* (3 bachelors, 4 masters et 1 doctorat au semestre d'été 2015 à Genève), il n'existe actuellement pas une masse critique suffisante pour proposer cet enseignement sur deux sites (Genève et Vaud).

Travaux

Pour l'heure, le bâtiment *Sciences de la Vie*, fait l'objet d'une étude d'implantation dans la partie sud du quartier Sorge de l'UNIL. L'étude tient compte des liaisons fonctionnelles qu'il doit offrir avec les infrastructures existantes, soit le Génopode et le Biophore. La part vaudoise des coûts pour le bâtiment des sciences de la vie sur le site de Dorigny est estimée à CHF 83 millions. Une participation de l'EPFL et des subventions fédérales viendront compléter l'investissement (environ CHF 136 millions).

Un commissaire s'inquiète de la localisation du futur bâtiment. Placé au niveau de l'Amphipôle, il risque de "masquer la vue sur le lac et les Alpes" et ainsi de provoquer des oppositions. Aussi, il conviendrait que l'édifice soit suffisamment discret et situé plutôt au bas de la parcelle. La cheffe du DFJC précise à ce propos que le Plan d'affectation cantonal (PAC) no 229, dont relève le projet, comprend une série d'exigences relatives à la vue et aux dégagements à respecter. Le recteur de l'UNIL ajoute que l'emplacement précis du bâtiment n'est pas encore définitivement établi.

Calendrier prévisionnel

- Projet définitif et estimation des coûts : novembre 2017
- Demande de crédit d'ouvrage au Grand Conseil : octobre 2018
- Mise en service : 2021-2022

9. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

9.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

10. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité.

11. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

12. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF AU BÂTIMENT DESTINÉ À UN CENTRE DE MÉDECINE PERSONNALISÉE SUR LE SITE DU BIOPÔLE

Sur le site d'Epalinges, deux bâtiments sont prévus : un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie (centre Ludwig).

Il s'agit de mettre de nouvelles infrastructures à disposition de trois disciplines : la médecine personnalisée, l'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses ainsi que l'ingénierie immunitaire au service de la lutte contre le cancer.

Justification du besoin

La "médecine personnalisée"[2] (ou "médecine de précision") a pour but de :

- proposer aux patients des thérapies conçues pour répondre de manière aussi ciblée que possible à l'image de la maladie donnée par des indicateurs génétiques ou biochimiques (« marqueurs biologiques ») ;
- déceler à un stade précoce les risques de maladies, afin que les personnes concernées puissent bénéficier de mesures de prévention voire de thérapeutiques le plus tôt possible.

Le programme d'immuno-monitoring clinique a pour objectif principal la caractérisation immunologique et le suivi thérapeutique des patients immuno-compromis. Ce programme permet l'évaluation de la réponse vaccinale chez les personnes âgées et immuno-déprimées. Il soutient aussi un large programme de recherche clinique dans le cadre des études cliniques pour les vaccins expérimentaux contre la malaria, la tuberculose et le VIH.

13. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

Le projet de décret a soulevé un certain nombre de questions.

Est-il aussi envisagé d'exploiter des données environnementales, par exemple l'exposition aux toxiques comme le bisphénol A et autres ?

Le directeur général du CHUV répond par l'affirmative. L'idée consiste justement à ne pas se limiter aux seules informations biologiques. La difficulté de l'opération réside dans la nécessité d'obtenir des données en très grands nombres pour tirer des conclusions fondées

Le développement de la médecine personnalisée n'est-il pas synonyme d'augmentation importante des coûts de la santé ?

Pour le directeur général du CHUV, il est certes possible qu'un accroissement des coûts apparaisse. Rien n'est toutefois certain pour le moment, d'autant plus qu'il faudra mettre en regard des coûts les bénéfices réalisés à travers l'efficacité thérapeutique des nouvelles pratiques médicales. Les sciences humaines et sociales doivent elles aussi s'emparer de cette thématique. Quant au chef du DSAS, il met en avant le risque d'une augmentation du coût des médicaments, la médecine personnalisée donnant l'occasion aux entreprises du domaine de renouveler constamment le cycle des dépôts de brevets et de la validation de produits thérapeutiques pour des segments de plus en plus petits de la population. Dans ces circonstances, le chef du DSAS juge d'un bon œil une recherche qui, certes, s'appuie sur des partenaires industriels mais dont le socle est constitué de moyens publics, ceux de l'UNIL et du CHUV couplés à ceux d'une fondation à but non lucratif (Institut Ludwig). L'indépendance qu'autorisent les fonds publics permettra d'orienter la recherche pas uniquement dans les secteurs les plus rentables et de mettre, cas échéant, à l'épreuve les coûts avancés pas l'industrie. Pour le chef du DSAS, la question n'est pas tant de savoir si la médecine personnalisée, dont le développement paraît inévitable, génèrera des coûts que de garder une maîtrise de ces coûts en n'abandonnant pas le domaine à la seule industrie.

Comment l'Etat compte-t-il obtenir un retour sur les importants investissements qu'il consent en matière de médecine personnalisée ou médecine de précision ?

Le chef du DSAS évoque à ce propos les mécanismes de transfert technologique et la structure existante PACTT (Powering Academia-industry Collaborations and Technology Transfer). Pour le recteur de l'UNIL, en plus de la création d'entreprises, les développements envisagés représentent des salaires, donc des retours à travers l'imposition, et place Lausanne en bonne position pour obtenir le

[2] La recherche en médecine dite personnalisée comprend l'exploitation de données médicales, biologiques, génétiques et comportementales.

soutien financier en lien avec l'initiative de la Confédération en matière de médecine personnalisée. La cheffe du DFJC met l'accent sur la création d'emplois diversifiés et l'attrait que constituent une place scientifique de premier ordre et du personnel hautement qualifié pour l'implantation et le développement des grandes entreprises, implantation et développement générateurs de rentrées fiscales. Un commissaire souligne, au-delà des progrès thérapeutiques espérés, l'importance des retombées économiques attendues, quand bien même l'engagement de l'Etat dans le domaine de la santé publique n'appelle pas forcément un retour sur investissements. Le directeur général du CHUV ajoute enfin que, depuis l'arrivée du chef du Département d'oncologie UNIL-CHUV, CHF 30 millions de financements privés ont pu être engrangés, preuve de l'effet attractif pour les pharmas de la place scientifique lausannoise et de son savoir-faire.

Travaux

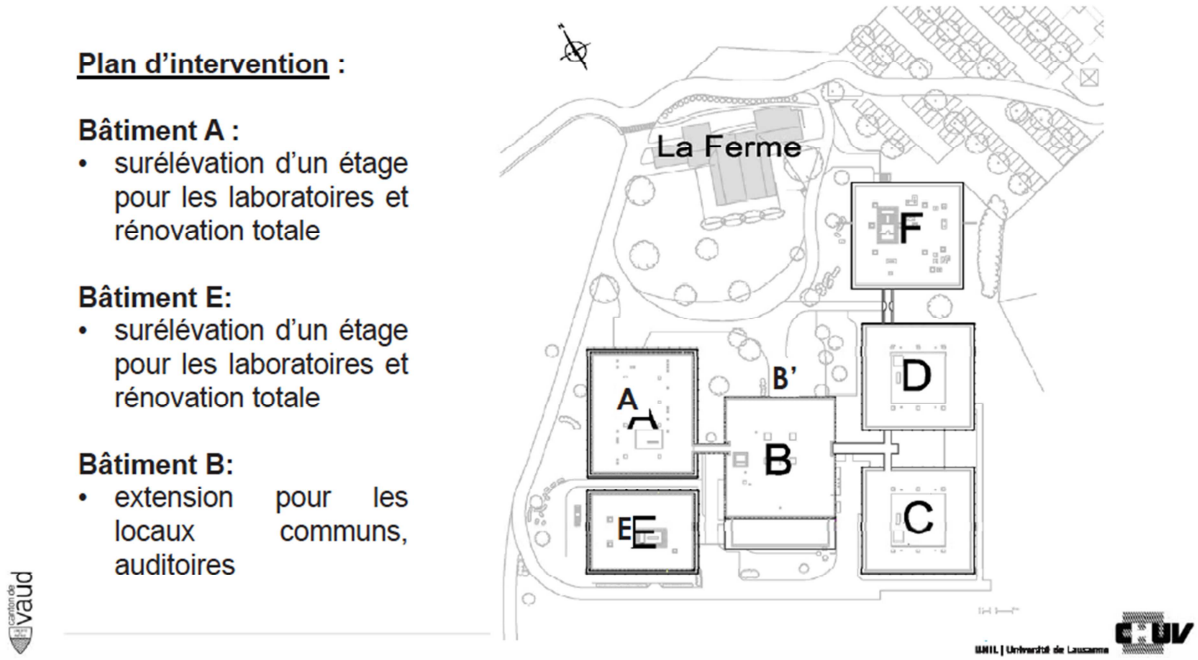

Pour l'heure, le scénario privilégié est la réalisation, au sud du site du biopôle, d'une maison de l'environnement qui libérerait ainsi les locaux des bâtiments A et E du centre des laboratoires d'Epalinges (CLE). Cette localisation pour la médecine personnalisée et l'immunothérapie est idéale sachant que l'activité CHUV/UNIL se concentre déjà dans les locaux du CLE, en particulier les bâtiments C et D, ayant fait l'objet de récentes rénovations.

A terme, le coût estimé du projet est évalué à environ CHF 47 millions.

13.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité moins une abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité moins une absention.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité moins une abstention.

14. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

15. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

16. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF AU BÂTIMENT DÉDIÉ AU CENTRE LUDWIG DE L'UNIL SUR LE SITE DU BIOPÔLE

La collaboration avec le « Ludwig Institute for Cancer Research » (LICR) constitue une possibilité extraordinaire d'étendre et de consolider le rôle de la recherche en oncologie dans la région et permettra de renforcer de manière substantielle un pôle d'excellence au rayonnement international. La construction d'un bâtiment dédié au centre Ludwig vient compléter les investissements consentis par le canton de Vaud dans la mise en place d'un centre de production cellulaire pour la médecine régénérative (EMPD 396, mai 2011) et d'un centre de production cellulaire en oncologie pour l'immunothérapie cellulaire du cancer (EMPD 170, juillet 2014). Ces récents développements positionnent l'UNIL et le CHUV comme un centre de niveau mondial dans le domaine de l'oncologie et de l'ingénierie immunitaire.

Cette situation est une occasion unique pour développer l'ingénierie du système immunitaire à la fois pour les futurs traitements en oncologie et pour l'ensemble des applications des chercheurs en immunologie, infectiologie et vaccinologie du site lausannois grâce au renforcement de la collaboration avec le LICR, le centre Ludwig de l'UNIL et le CHUV.

Il est proposé un seul décret sur cet objet pour les études et la réalisation compte tenu des engagements de l'Etat face au LICR.

Calendrier prévisionnel

- Lauréat du concours : janvier 2016
- Projet définitif : décembre 2016
- Mise en service : mars 2020

17. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

17.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

Le projet de décret suscite les commentaires et questions suivantes.

Les techniques thérapeutiques envisagées portent-elles sur des groupes de patients atteints d'une maladie typique ?

Le directeur général du CHUV répond que la grande hétérogénéité des cas implique des cycles de traitements individualisés. Le chef du Département d'oncologie UNIL-CHUV ajoute que les techniques révolutionnaires en développement – dont les résultats sont significatifs (guérison complète et durable) – relèvent d'un même type d'approche mais impliquent des interventions individualisées. A l'avenir, ces nouveaux traitements s'adresseront à de plus en plus de types de tumeurs. Pour l'instant, au niveau mondial, 250 patients – en phase terminale de la maladie et parfois âgés de moins de 50 ans – ont été traités avec un taux de guérison de 30%.

Les nouvelles techniques thérapeutiques remplaceront-elles les anciennes et coûteront-elles plus cher que les traitements actuels ?

Le directeur général du CHUV indique qu'il s'agit de thérapies complémentaires aux traitements classiques (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie). La question des coûts reste difficile à trancher. Les nouvelles technologies médicales impliquent en effet des infrastructures onéreuses ainsi qu'un personnel hautement qualifié. De plus, ces techniques – pour l'instant au stade des essais cliniques – ne sont pas encore remboursées par l'assurance maladie. Toutefois, un traitement pointu et efficace coûte au final moins que de multiples interventions, pas toujours suffisamment bien ciblées et s'étendant sur une longue période. Pour donner un ordre de grandeur, le directeur administratif et financier du CHUV précise que le coût de fonctionnement du projet du Centre Ludwig de l'UNIL se monte à environ 30 millions par an.

Dans la carte internationale qui se dessine, les patients en provenance de pays ne disposant pas de ces nouvelles techniques médicales viendront-ils à Lausanne et, si oui, aux frais de qui ?

Le directeur général du CHUV évoque à ce propos les ambitions dans un premier temps romandes du projet. A cette fin est en cours de création un réseau des oncologues de Suisse romande qui pourront alors faire usage des ressources de pointe à disposition à proximité. Si l'UNIL-CHUV n'agit pas de la sorte, ce seront alors aux patients romands de se déplacer à Zürich, à Boston ou ailleurs dans le monde. Le chef du Département d'oncologie UNIL-CHUV précise que deux types de traitement sont déployés : un traitement d'ordre pharmacologique qui implique que le CHUV traite les échantillons biologiques du patient sans besoin de déplacer ce dernier, et la thérapie cellulaire qui exige un transfert du patient au CHUV pour bénéficier de la technologie en place et des équipes hautement qualifiées.

Le véritable « big bang » oncologique annoncé n'implique-t-il pas nécessairement, vu son coût, le déclin voire l'abandon d'autres domaines de la médecine ?

Le directeur général du CHUV convient de l'obligation de faire des choix. Le plan stratégique du CHUV cherche à les expliciter, notamment en appuyant sur le développement de l'oncologie et l'adaptation de l'ensemble de l'institution (chirurgie, radiologie, etc.) à cette discipline. A l'avenir, des options encore plus radicales devront peut-être intervenir en vue de spécialiser toujours plus le CHUV. Le problème réside dans le fait que tous les domaines de la médecine sont intimement liés, ce qui rend d'autant plus cornélien les choix à opérer. Pour le directeur général du CHUV il reste que, du moment que des traitements de pointe existent, il relève de la mission de l'institution d'en faire bénéficier la population de la région. Quant au chef du DSAS, il souligne que la stratégie de développement de l'oncologie s'avère globale et ne mise pas seulement sur l'immunothérapie mais aussi sur la radiothérapie, sur la radiochirurgie par Gamma Knife, etc. Enfin, d'un point de vue général, le chef du DSAS estime que la recherche et l'innovation constituent la ressource première sur laquelle le canton peut compter. Les nécessaires investissements en la matière restent des paris, certes autant que possible raisonnés, que l'Histoire jugera.

Les développements envisagés induisent-ils un usage accru ou non d'équipements médico-techniques lourds soumis à un décret récent de régulation ?

Le directeur général du CHUV prédit une utilisation accrue des équipements sophistiqués d'imagerie, tant ceux-ci apparaissent nécessaires au suivi efficace des nouvelles thérapies.

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 4 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 5 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 6 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

18. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité.

19. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Yverdon-les-Bains, le 12 novembre 2015.

Le président :
(Signé) Vassilis Venizelos